



AVIS PUBLIC

***Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement
numéro 23-23 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage***

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance tenue le 8 mai 2017, le conseil a adopté le premier projet de règlement 23-23 modifiant le règlement 23 relatif au zonage. Ce premier projet de règlement a pour objet :

- d'autoriser l'usage « Établissement d'hébergement » dans la zone PU-05 ;
 - de modifier les dispositions relatives aux haies situées dans un triangle de visibilité ;
 - d'introduire une obligation d'entretien de la végétation située dans le triangle de visibilité.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 juin 2017 à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve. Au cours de cette assemblée, le premier projet de règlement 23-23 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
 3. Ce projet de règlement peut être consulté de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au jeudi ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h au bureau municipal situé au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.
 4. Le premier projet de règlement numéro 23-23 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ferme-Neuve, ce 11^e jour de mai deux mille dix-sept (2017).

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier